



Image not found or type unknown

Commander de payer saisie vente

Par **cigales83**, le **21/10/2015** à **17:09**

Je suis injustement condamné à payer un préjudice moral. l'huissier m'a remis le jugement il y a une semaine et hier il me remet un commandement de payer aux fins de saisie vente. la partie adverse est débouté de l'article 700, mais l'huissier me le compte aussi en plus du préjudice moral, plus les intérêts. Mon avocat fait la sourde oreille, j'ai plus que 7 jours devant moi, merci pour une rapide réponse, Maître.
Cordialement.